CONSULTATION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE PE BZH

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

AVIS DES ÉLU-E-S DE LA CGT PE BZH

Tous les ans, l'employeur doit consulter le CSE sur la situation économique et financière de l'entreprise conformément à l'article L 2312-25 du Code du Travail.
Au préalable de cette consultation, l'employeur doit faire une présentation de la situation de l'entreprise, une présentation chiffrée de l'année passée et des perspectives de l'année en cours. Cette information a eu lieu lors du CSE ordinaire du 30 septembre et 1er octobre 2021.

La consultation sur la Situation Economique et Financière de Pôle Emploi Bretagne porte sur les sections budgétaires III « *Dépenses d'Intervention* » et section IV « *Fonctionnement* » de l'année 2020 et perspectives 2021 et s'inscrit dans le cadrage budgétaire fixé par la Direction Générale en application de la Convention tripartite Etat-UNEDIC-Pôle emploi 2019-2022, des orientations stratégiques de Pôle emploi associées et des décisions gouvernementales déclinées annuellement au travers des différentes Lois de Finances votées au Parlement.

Les élu-e-s CGT et SNU au CSE de Pôle emploi Bretagne ont voté dans le cadre de cette consultation (et comme le permet la loi) une expertise confiée au Cabinet DEGEST (que nous remercions) afin de les éclairer sur l'analyse budgétaire de Pôle emploi Bretagne.

L'année 2020 est marquée principalement par l'accentuation de la crise économique et sociale, renforcée par la crise sanitaire qui perdure. Malgré ces éléments, la Direction Générale de Pôle emploi a continué à mettre en œuvre les orientations liées à la Convention Tripartite en différant simplement certains projets et a accru son objectif d'économie budgétaire « *quoi qu'il en coute* ».
En effet, malgré le contexte sanitaire, Pôle emploi national a présenté un compte de résultats excédentaire de 84 millions d'euros en 2019, de 145 millions d'euros en 2020 et le budget révisé de 2021 nous indique un solde positif de 113 millions d'euros.

Convention tripartite
État-Unédic-Pôle emploi
2019-2022

Dans cette continuité Pôle Emploi Bretagne a économisé tant en budget d'intervention que de fonctionnement 1,7 millions d'euros en 2017, 2,8 millions d'euros en 2018, 3 millions d'euros en 2019 et 3,2 millions d'euros en 2020. Pôle emploi, comme bon nombre de Services Publics et d'organismes de protection sociale, tend à agir comme des entreprises privées (sur injonction gouvernementale) en faisant des « bénéfices », en accroissant la productivité de chacun au détriment de nos missions, de nos conditions de travail et de nos rémunérations.

La Subvention pour Charge de Service Public versée par l'Etat à Pôle emploi ne cesse de baisser : moins 19,4% entre 2015 et 2020 et selon le Projet de Loi de Finances 2022 voté ce 15 décembre par le Parlement, 1093 millions d'euros sont octroyés à Pôle emploi en 2022 contre 1507 en 2015 soit une baisse entre 2015 et 2022 de 27,5% !
Dans le même temps, l'Etat se désengage de certains postes budgétaires : une partie de l'Accompagnement CSP et la totalité de l'Allocation de Fin de Formation sont désormais prises en charge par le budget propre de Pôle emploi.

Le Plan de relance mis en place en 2021 par l'Etat pour un montant de 494 millions d'euros attribué à Pôle Emploi s'est finalement traduit dans le cadre du budget révisé de septembre 2021 par l'octroi de seulement 413 millions d'euros et n'est que purement conjoncturel. Cette somme est même revue à la baisse dans le cadre du budget 2022 et ne représente plus que 204 millions d'euros.

La Contribution UNEDIC (issue des cotisations des travailleur-euse-s) a quant à elle augmentée considérablement : de 3242 million d'euros en 2015, elle atteint 4075 millions d'euros en 2020 et 4255 millions d'euros en 2021 soit une augmentation de 23,8% entre 2015 et 2021.

Cette évolution est essentiellement liée au passage de 10% à 11% du taux de contribution de l'UNEDIC au financement de Pôle emploi suite à *la Loi dite pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018* et mise en œuvre au 1er Janvier 2020.

Comme le souligne le rapport DEGEST, cette contribution UNEDIC est contra-cyclique, Pôle emploi percevant l'année N, les cotisations perçues l'année N-2.
Autrement dit pour 2022, la contribution UNEDIC repose sur les cotisations prélevées en 2020, année du début de la Crise sanitaire.
Ainsi pour 2022, l'UNEDIC ne versera que 3924 millions d'euros à Pôle emploi soit une baisse de 330 millions d'euros par rapport à 2021 ! Cette baisse aurait pu être plus conséquente si l'UNEDIC n'avait pas consentie à verser 69 millions d'euros supplémentaires issus du reliquat 2020 versé en 2022.
Les aides liés au Plan de relance Européen et du FSE pour 2022, là encore ponctuelles, représentent 335 millions d'euros et ne permettent pas de compenser le financement pérenne de Pôle Emploi.

Dans le même temps, le poids des Régions s'accentue dans le budget Intervention de Pôle emploi notamment au travers du Plan d'Investissement dans les Compétences financé par l'Etat et principalement son corollaire les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PACTES) conclus pour la période 2019-2022.

En 2020, le budget de Pôle emploi est abondé par le PIC « Etat » de 327 millions d'euros tandis que les PACTES correspondent à 545 millions d'euros. Pour 2021, l'Etat s'est engagé à hauteur de 344 millions d'euros et les Régions pour 679 millions d'euros.

Cette évolution conséquente permet à l'Association des Régions de France de demander le pilotage du Service Public de l'Emploi (en dehors de l'indemnisation et du personnel de Pôle emploi) et de

vouloir étendre ainsi ses compétences au-delà de celles issues de la Loi NOTRE à savoir la formation professionnelle, le développement économique ou l'aménagement du territoire…

A ce titre, le Conseil Régional de Bretagne a appliqué avec zèle les orientations gouvernementales et 26 millions d'euros (correspondant au socle de référence défini en 2017 auquel se rajoutent les abondements supplémentaires et ceux du Plan Jeune) - bien au-delà des sommes préconisées par l'Etat - sont consacrés dans le cadre du PACTES à la formation professionnelle des demandeur-euse-s d'emploi. Autant dire que le Conseil Régional est devenu l'acteur incontournable et dominant en matière de formation tant en terme de financement que de fléchage vers des métiers déterminés en fonction des besoins du Patronat et non des choix des usager-ère-s.

En terme d'intervention, le recours à la sous-traitance occupe malheureusement un place de choix dans les orientations de Pôle emploi : Activ'Emploi puis Accéler'Emploi, Actic'Projet, Activ'Créa, EMD, Atelier, VSI, LIC… et tend à croître dans les budgets prévisionnels au détriment de la qualification et du professionnalisme des agent-e-s.
La cotraitance s'est fortement développée notamment due à la captation par Pôle emploi des fonds (notamment de l'Agefiph mais pas seulement) dans la mise en œuvre d'une des missions « Accompagnement dans l'Emploi » (Axe 1) des Cap Emploi.

Débutée en 2020 et aujourd'hui généralisée, la mise en place de lieu unique d'accompagnement des travailleur-euse-s en situation de handicap inquiète légitimement sur l'avenir des Cap Emploi et de toutes ses missions, notamment « l'accompagnement dans l'emploi » (Axe 2).

Les moyens supplémentaires accordés à Pôle emploi fin 2020 et en 2021 : +1000 CDD de remplacement en 2020 dans le cadre de la gestion des OE +30 jours - + 1500 ETPT (Equivalent Temps Plein travaillé) dans le cadre de l'augmentation de la DEFM, +650 ETPT AIJ, + 300 ETPT QPV tendent à fondre comme neige au soleil, le gouvernement ayant décidé en septembre 2021 de transférer les postes liés à l'AIJ et qui demain seront en quasi-totalité dévolus au Contrat d'Engagement Jeune vers un financement conjoncturel tandis que le PLF2022 prévoit la suppression de 800 ETPT liés à la DEFM.

Ainsi les effectifs liés au financement pérenne de Pôle emploi (effectifs « sous plafond ») connaissent pour 2022 une suppression de 550 ETPT tandis que les effectifs liés à des financements conjoncturels (effectifs « hors plafond ») ne cessent de croitre : + 1867 ETPT.
Cela se traduit concrètement, sur les sites et services, par un accroissement considérable du nombre de CDD, un turn over important, des difficultés liées au tutorat, à l'accompagnement et à l'organisation du travail.

L'année 2020 aura donc été une année particulière, fortement impactée par la crise économique, sociale et sanitaire, ne permettant pas à Pôle emploi de mettre en application la totalité de ses orientations et donc de ses engagements budgétaires mais la doxa libérale liée aux engagements de la Convention Tripartite n'a pas été remise en cause.

Pôle emploi Bretagne comme en témoigne le rapport DEGEST fait figure de « bon élève » et réalise des économies notamment à travers des frais de fonctionnement et une sous consommation constante de ses budgets d'intervention depuis 2017 malgré ses choix de favoriser (plus que nationalement) l'externalisation et donc la privatisation d'une partie de nos missions au travers du recours accru aux Opérateurs Privés de Placement.

Les CDI augmentent de 1% contre 79% pour les CDD en 2020 au sein de Pôle Emploi Bretagne.
Dans le même temps, DEGEST nous informe une sous consommation des enveloppes liées à la charge du personnel à hauteur d'1,4 million d'euros entre 2017 et 2019 soit à minima 23 ETPT non recrutés et un plafond d'emploi non « saturé » représentant 33 ETPT non recrutés.

Alors que le nombre de demandeur-euse-s d'emploi (toutes catégories confondues) ne cesse de croître, nos moyens ne sont pas la hauteur des attentes et des besoins des usager-ère-s.

Pour la CGT Pôle emploi Bretagne, il est nécessaire :

- **Que l'Etat réinvestisse de manière pérenne au sein de Pôle emploi pour garantir l'avenir de chacun-e, l'UNEDIC doit consacrer ses moyens pour assurer un revenu décent aux travailleur-euse-s privé-e-s d'emploi**
- **De recruter des agent-e-s en CDI et titulariser l'ensemble des collègues en CDD qui le souhaitent pour réaliser l'ensemble de nos missions**
- **De réinternaliser les prestations sous traitées**
- **D'augmenter les salaires et traitements de tous les agent-e-s**

En conséquence les élu-e-s de la CGT Pôle Emploi Bretagne se prononcent « CONTRE » la situation économique et financière 2020 et les perspectives 2021 de Pôle Emploi Bretagne comme l'ont fait ses élu-e-s au CSEC au regard du budget de Pôle Emploi national.